



82%

de taux de
réussite
aux examens



DIPLOME
D'ÉTAT
CONTRÔLÉ

CATALOGUE DES FORMATIONS À DISTANCE


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'INSTITUT
agro Enseignement
à distance

2025 - 2026

*Établissement sous la tutelle
du ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation et du ministère
de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et de l'Innovation.*

La formation à distance qui vous rapproche de votre avenir

Chers futurs étudiants,

C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à rejoindre l'Institut Agro Enseignement à Distance. Aujourd'hui, se former tout au long de la vie est essentiel pour s'adapter aux évolutions professionnelles. Obtenir un diplôme est un véritable atout pour votre développement personnel et professionnel, notamment en cas de reconversion.

La formation à distance est la solution idéale pour concilier études, vie professionnelle et personnelle. Grâce à notre format hybride, vous bénéficiez de la flexibilité de l'enseignement en ligne tout en participant à des sessions en présentiel dans nos centres partenaires. Ces regroupements sont l'occasion d'approfondir vos connaissances pratiques, de rencontrer des professionnels du secteur et de développer un réseau précieux pour votre avenir.

Fort de soixante années d'expérience, notre institut vous propose une pédagogie innovante, alliant le meilleur de l'enseignement à distance et des interactions en présentiel. Nos formations de grande qualité sont accessibles à tout moment, vous offrant une liberté totale pour organiser votre emploi du temps.

En choisissant l'Institut Agro, vous investissez dans un avenir professionnel prometteur, en contribuant à la modernisation du secteur agricole. Nos formations jouent un rôle clé dans le renouvellement des générations agricoles, notamment en formant ceux qui reprennent les exploitations agricoles à la suite des départs à la retraite. Le secteur évolue constamment, et vous serez au cœur de ce changement, en apportant des compétences adaptées aux défis actuels (environnementaux, économiques et sociaux).

Participer aux regroupements sur le terrain vous permettra de mettre en pratique vos acquis et d'acquérir des compétences indispensables pour réussir dans un secteur en transformation.

Rejoignez-nous et conciliez vos ambitions professionnelles avec vos impératifs personnels tout en contribuant à façonner l'avenir de l'agriculture en France. En suivant nos formations, vous vous dirigez vers un secteur en pleine transformation, où la compétence et l'innovation sont essentielles pour nourrir la France d'aujourd'hui et de demain.

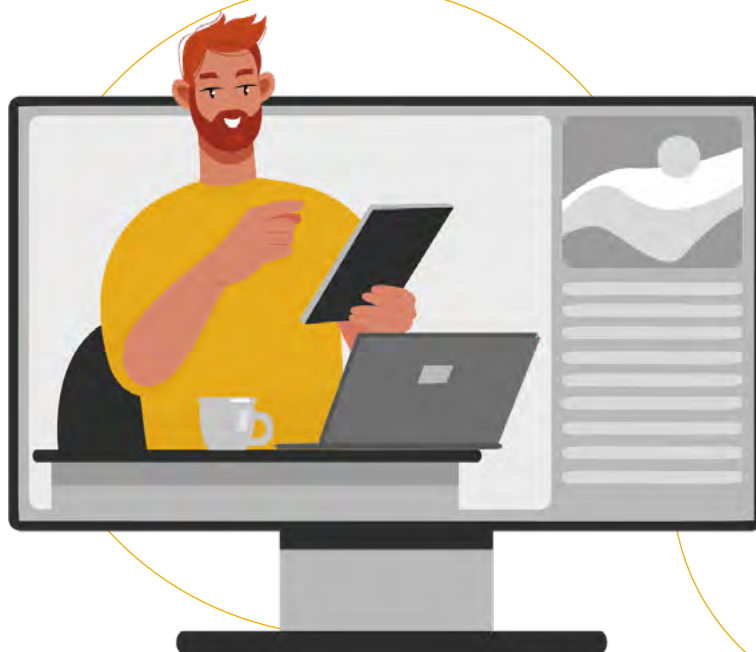
Ensemble, construisons un avenir riche d'opportunités.



Jean-Michel PORCEDDU
Directeur



Des formations connectées, les métiers du vivant à la clé !



***Pour vous inscrire,
complétez le formulaire contact en ligne
sur le site Internet ead.institut-agro.fr
ou contactez-nous au 04 73 83 36 00***

Sommaire

	Liste de nos formations par secteurs professionnels	4
	Une formation avec L'Institut Agro Enseignement à distance	6
	Faire financer sa formation	8
	Nos formations	9
	Dispositif « Initiation au Maraîchage Bio » intégré au Bac STAV.	9
	Baccalauréat technologique - Niveau 4	
	• Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV). . .	10
	<i>option</i> Aménagements et valorisation des espaces	
	<i>option</i> Technologie de la production agricole	
	Baccalauréats professionnels - Niveau 4	
	• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole	
	support « polyculture-élevage » (PE).	12
	• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole	
	support « grandes cultures » (GC)	14
	• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole (CGEVV).	16
	Brevets de technicien supérieur agricole - Niveau 5	
	• BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACS'AGRI)	18
	• BTSA Métiers de l'élevage (ME)	20
	• BTSA Aménagements Paysagers (AP)	22
	• BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN).	24
	• BTSA Gestion Forestière (GF).	26
	• BTSA Viticulture-Œnologie (VO)	28
	Codilangues: perfectionnement individualisé en langues.	30
	Formation en langue	32
	Remise à niveau anglais.	33
	Infos pratiques pour l'inscription	34
	Lexique	35



Liste de nos formations par secteurs professionnels

Agriculture

Productions animales

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	Technologie de la production agricole	10
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « polyculture-élevage »	12
• BTSa ⁽³⁾	Métiers de l'élevage : développement, production et conseil	20

Productions végétales

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	<i>option</i> Technologie de la production agricole	10
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « grandes cultures »	14

Viticulture-œnologie

• Bac Pro CGEVV	Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole	16
• BTSa ⁽³⁾	Viticulture-œnologie	28

Gestion d'exploitation agricole

• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « polyculture-élevage »	12
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « grandes cultures »	14
• Bac Pro CGEVV	Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole	16
• BTSa ⁽³⁾	Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise AGRICOLE <i>option</i> transition agricole dans les territoires métropolitains	18

Conformément à l'arrêté du 18 février 2022, qui fixe la liste des diplômes, titres et certificats permettant de satisfaire à la condition de diplôme de **la capacité professionnelle**, toutes nos formations permettent de déposer une candidature pour l'installation, l'agrandissement ou la réunion d'exploitations agricoles.

Vous pouvez retrouver la procédure détaillée ainsi que la liste des diplômes éligibles directement dans l'arrêté (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045279695>).



(1) CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
(2) STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
(3) BTSa : Brevet de Technicien Supérieur Agricole



Aménagement de l'espace et protection de l'environnement

Forêt

- Bac Techno STAV⁽²⁾ *option* Aménagements et valorisation des espaces 10
- BTSA⁽³⁾ Gestion forestière 26

Aménagements paysagers

- Bac Techno STAV⁽²⁾ *option* Aménagements et valorisation des espaces 10
- BTSA⁽³⁾ Aménagements paysagers. 22

Aménagement des espaces naturels

- Bac Techno STAV⁽²⁾ *option* Aménagements et valorisation des espaces 10
- BTSA⁽³⁾ Gestion et protection de la nature 24

Formation générale - Langues

Codilangues : perfectionnement individualisé en langues 30

Formation en langue 32

Remise à niveau anglais. 33

(1) CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
 (2) STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
 (3) BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole



Une formation à distance avec...

Pourquoi ?

La formation à distance vous offre une grande souplesse pour la réalisation de votre projet de formation en prenant en compte vos contraintes personnelles, professionnelles et matérielles.

Ses avantages :

- répondre à un besoin de formation non satisfait par l'offre locale,
- individualiser les formations selon vos acquis et vos besoins,
- organiser votre travail selon vos disponibilités,
- être accompagné à proximité ou à distance par un tuteur,
- échanger avec les autres inscrits par le biais de forums, des sessions de regroupement,
- réduire les coûts de formation,
- réduire le temps d'absence de votre emploi.

Vous souhaitez

Nous vous proposons

Vous installer en agriculture, aménagements paysagers ou exploitation forestière	d'obtenir le diplôme nécessaire à votre installation
Obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture (ex. : BTS, Baccalauréat technologique...)	de suivre une formation en vue d'obtenir un diplôme reconnu par l'État
Suivre des modules de formation suite aux préconisations du jury VAE (ex. : vous devez réussir l'épreuve 5 du Baccalauréat professionnel)	de préparer les épreuves manquantes pour valider votre diplôme
Acquérir ou développer de nouvelles compétences en lien avec votre métier ou votre projet professionnel	de vous perfectionner en sélectionnant les modules de formation en fonction des capacités visées

Comment ?

La « plateforme de formation » contient les consignes à suivre, avec des liens Internet, ainsi que des ressources pédagogiques en ligne et des indications d'étude des livrets fournis.

Vous allez recevoir des livrets de cours à votre domicile.

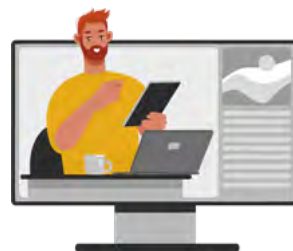
Des devoirs et corrigés seront mis à votre disposition. Vous pourrez obtenir une correction personnalisée de vos copies à condition de respecter les délais.

Vous bénéficierez de consignes pédagogiques et de conseils afin de vous organiser dans votre travail de manière plus efficace, et de façon à étudier les livrets de cours selon une progression indiquée par le responsable de votre formation.

Via notre plateforme de formation en ligne, vous aurez également accès à des forums de discussion pour échanger avec les équipes pédagogique et administrative de l'Institut Agro Enseignement à distance, mais aussi avec les autres inscrits.



 Une **PLATEFORME WEB**
pour travailler et échanger avec la communauté



 **UNE ÉQUIPE**
administrative, technique et pédagogique
pour répondre à vos demandes
et vous **ACCOMPAGNER** à chaque étape



 Des **SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**
ressources numériques, quiz, vidéos
et livrets imprimés



 Des **ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES**
et des retours sur votre progression



 Des **STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL**
indispensables pour votre futur métier



 Des **JOURNÉES EN PRÉSENTIEL**
pour apporter des compléments de formation
et **RENFORCER** votre motivation

 Des **CLASSES VIRTUELLES**
pour partager et apprendre en groupe

Faire financer sa formation

Formation continue

Selon votre statut :

- salarié, intérimaire, agent de l'État,
- demandeur d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux,
- non-salarié : chef d'entreprise, artisan, commerçant, travailleur indépendant, profession libérale,

vous avez accès à des financements par les organismes dont vous dépendez (employeur, FAF, conseils régionaux, France Travail...) sous certaines conditions.

Un accompagnement à différents niveaux

Selon votre situation professionnelle, vous pouvez bénéficier de certaines aides :

- l'utilisation de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**, avec ou sans dotation/abondement,
- un **congé de formation** réalisé totalement ou partiellement sur le temps de travail,
- une **prise en charge du coût de la formation** réalisée sur ou hors temps de travail.

Notre accompagnement prend effet une fois que votre projet de formation a été validé par le responsable de recrutement. Nous sommes ici pour vous guider dans l'instruction de votre dossier de financement, en adéquation avec les options de financement que vous avez déterminées. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition tous les documents requis. Ces documents seront soit transmis au candidat, soit envoyés directement à l'organisme de financement concerné.

Il est important de souligner que notre rôle est centré sur l'instruction de votre dossier et ne s'étend pas à la recherche ou au conseil en matière de financement.

Formation Initiale

Étudiant en BTSA, vous pouvez sous certaines conditions de revenu, bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Vous pouvez vous connecter [au site du CROUS de Clermont-Ferrand](#) pour vérifier votre éligibilité.

Élève en Bac Professionnel ou Technologique, vous pouvez sous certaines conditions de revenu, bénéficier des bourses de l'enseignement technique. [Connectez-vous au site du ministère de l'agriculture](#) pour connaître les démarches à effectuer.

N'hésitez pas à nous contacter

04 73 83 36 00

ead.institut-agro.fr

L'Institut Agro Enseignement à distance répond aux 6 critères du décret 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue.



Rejoignez une formation à distance qui vous permettra d'obtenir la **Capacité Professionnelle Agricole** et de vous former au **Maraîchage biologique**

À qui s'adresse la formation ?

Aux candidats

dispensés d'épreuves d'enseignement général inscrits en Bac STAV qui ont un projet d'installation en maraîchage.

Les 3 composantes indissociables et complémentaires

- 1 formation théorique en ligne de 70-80 heures sur la plateforme Moodle
- 1 semaine de regroupement thématique dans un centre spécialisé en maraîchage
- 5 semaines de stage individuel dans une exploitation maraîchère

La formation théorique

Elle est organisée en 6 séquences :

1. Qu'est-ce qu'une entreprise de maraîchage ?
2. Quel système de production pour quels types de ventes ?
3. Déterminer les espèces et choisir les variétés
4. Maîtriser les adventices et raisonner son autonomie
5. Planifier la production
6. Choisir les moyens de production

Ces séquences sont complétées par des documents techniques provenant de différentes structures telles que les Chambres d'agriculture, le CIVAM bio (Centre d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) ou l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) qui servent de support à des **tests** et des **exercices interactifs**.

Le regroupement thématique



Il vous permettra, entre autres :

- de participer à des **visites d'exploitation** ;
- d'effectuer des **travaux pratiques** dans une exploitation maraîchère (plantation, récolte, irrigation, travail du sol, lavage et conditionnement, commercialisation, etc.) ;
- de participer à des **travaux d'observation** ;
- d'**assister à des exposés** réalisés par des spécialistes (formateurs, techniciens de Chambre d'agriculture ou d'instituts techniques, etc.) ;
- d'aborder des **cas pratiques**.



BAC TECHNO

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Quels métiers ?

Le baccalauréat technologique permet d'acquérir les bases scientifiques, technologiques et économiques pour une poursuite d'études supérieures.

Par une réflexion sur les techniques, il prépare à une famille de métiers, mais ne donne pas de compétences professionnelles particulières.

Cette formation permet au candidat d'envisager une poursuite d'études vers toutes les spécialités du BTSA et vers un grand nombre de BTS de l'Éducation nationale, voire d'autres possibilités (IUT, Université...).

Le baccalauréat technologique STAV confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Formation

Le baccalauréat technologique STAV comporte 9 modules regroupés en **un tronc commun** de 7 modules pluridisciplinaires et de 2 modules technologiques qui se déclinent en domaines.

Le candidat doit choisir un seul domaine parmi les 2 proposés par l'Institut Agro Enseignement à distance :
– aménagements et valorisation des espaces,
– production agricole.

Le candidat choisira le domaine en fonction de ses centres d'intérêt et de son projet professionnel.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés d'épreuves peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions, **après acceptation par le responsable de formation**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules d'enseignement commun

C1 Langue française, littératures et autres arts

C2 Langues et cultures étrangères : LVA et LVB
(à choisir parmi la liste suivante : allemand, anglais, espagnol, italien)

C3 Pratique physique, sportive et artistique

C4 Pratiques mathématiques et numériques

C5 Culture humaniste et citoyenneté

• 4 modules d'enseignement de spécialité

S1 Gestion des ressources et de l'alimentation

S2 Territoires et société

S3 Technologie

S4 Territoires et technologie

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de 5 semaines (pouvant être fractionnée), choisi en fonction du domaine technologique suivi.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Lempdes (63).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr



Examen

12 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences.

Pour obtenir l'examen qui a lieu entre mars et juin de l'année d'examen, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves.

En cas de note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10/20, à la fin des épreuves obligatoires et facultatives, les candidats peuvent reprendre, à l'oral pour le rattrapage, 2 épreuves portant sur les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves obligatoires écrites, anticipées ou non : Français / Philosophie / Gestion des ressources et de l'alimentation / Territoires et technologie.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
Français	5	3 h00	écrit ⁽¹⁾
	5	0 h20	oral ⁽¹⁾
Philosophie	4	3 h00	écrit
Gestion des ressources et de l'alimentation	16	2 h30	écrit
Territoires et technologie	16	3 h00	écrit
Épreuve orale terminale	14	0 h20	oral
Langue vivante A	4	0 h20	oral
Langue vivante B	4	0 h20	oral
Éducation physique et sportive	4	-	pratique
Mathématiques / Technologies de l'informatique et du multimédia	7	2 h00	écrit
Physique Chimie	4	2 h00	écrit
Territoires et sociétés	8	2 h30	écrit
Histoire-Géographie/ Éducation socioculturelle	9	30 minutes	oral

Conditions d'inscription

Il est possible de vous inscrire si :

– vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technologique.

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que l'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général ou d'un baccalauréat technologique dans une autre série** peuvent demander la dispense de 9 épreuves sur 12 :

- Français
- Philosophie
- Langue vivante A
- Langue vivante B
- Éducation physique et sportive
- Mathématiques / Technologies de l'informatique et du multimédia
- Physique-Chimie
- Territoires et sociétés
- Histoire-Géographie / Éducation socioculturelle



Dispositif facultatif

« Initiation au Maraîchage Bio » intégré au Bac STAV

Rendez-vous **page 7**



Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « polyculture-élevage »

- MP41** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP51** Conduite d'un processus de production

Une production à choisir dans la liste ci-dessous :

- bovins lait
- ovins lait
- bovins viande
- ovins viande
- caprins

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « élevage d'herbivores »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur le troupeau et sur les cultures fourragères.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves - Candidats hors CCF	Coef.	Durée	Modalité
E1 Approche scientifique et technologique (MG1)	3	1 épreuve de 2h00	écrit
E2 Culture humaniste (MG2)	3	2 épreuves de 2h00	écrit
E3 Inscription dans un monde culturel et professionnel (MG3)	2	1 épreuve de 30 minutes	oral
E4 Engagement dans un projet collectif (MG4)	2	1 épreuve de 1 h55 + 1 épreuve de 25 minutes	pratique ⁽¹⁾ oral
E5 Choix techniques (MP4I : agronomie, zootechnie)	2	1 épreuve de 25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MPI)	3	1 épreuve de 25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelle (MP2, MP3, MP4I, MP5I, MP6)	5	1 épreuve de 55 minutes (avec 25 minutes de préparation et 30 minutes de présentation et entretien)	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense d'une partie de cette épreuve (sous certaines conditions).**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut être issu d'une **Seconde professionnelle « Productions », en spécialité « Conduite d'élevages et de cultures » ou « Agroéquipement »** ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPa, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :

- vous êtes titulaire d'un CAPa ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
- vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
- vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, technologique, professionnel, ou BTA) ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que l'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles





BAC PRO

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Support « grandes cultures »

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite jusqu'à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « grandes cultures »

- MP42** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP52** Conduite d'un processus de production

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « cultures annuelles de plein champ »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur les cultures.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire, d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves - Candidats hors CCF	Coef.	Durée	Modalité
E1 Approche scientifique et technologique (MG1)	3	1 épreuve de 2h00	écrit
E2 Culture humaniste (MG2)	3	2 épreuves de 2h00	écrit
E3 Inscription dans un monde culturel et professionnel (MG3)	2	1 épreuve de 30 minutes	oral
E4 Engagement dans un projet collectif (MG4)	2	1 épreuve de 1h55 + 1 épreuve de 25 minutes	pratique ⁽¹⁾ oral
E5 Choix techniques (MP42)	2	1 épreuve de 25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MPI)	3	1 épreuve de 25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelles (MP2, MP3, MP42, MP52, MP6)	5	1 épreuve de 55 minutes (avec 25 minutes de préparation et 30 minutes de présentation et entretien)	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense d'une partie de cette épreuve (sous certaines conditions).**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut être issu d'une **seconde professionnelle « Productions », en spécialité « Conduite d'élevages et de cultures » ou « Agroéquipement »** ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPa, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :

- vous êtes titulaire d'un CAPa ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
- vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
- vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat général, technologique, professionnel, ou BTA) ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.





BAC PRO

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEVV** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEVV confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Le **baccalauréat professionnel CGEVV** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) **après acceptation par le responsable de formation.**

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des structures sociales

• 6 modules professionnels « MP »

- MP1** Entreprise et territoire
- MP2** Environnement socio-économique et réglementaire de l'entreprise
- MP3** Gestion de l'entreprise vitivinicole
- MP4** Conduite d'un processus viticole
- MP5** Conduite d'un processus vinicole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des matériels vitivinicoles

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de **8 à 10 semaines**, devant être fractionnée pour suivre le cycle de la vigne et du vin. Il doit comporter des activités viticoles et des activités vinicoles.

Le stage est le support d'un rapport et d'un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen et qui doivent être remis en avril précédent l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Orange (84).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



Selon les dispenses possibles, 3 à 7 épreuves terminales évaluent les connaissances et les capacités des candidats. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel (MG1)	3	2 h 00	écrit
E2 Débattre de l'ère de la mondialisation (MG2)	3	2 épreuves de 2 h 00	écrit
E3 Développer son identité culturelle (MG3)	2	1 épreuve de 30 minutes	oral
E4 Agir collectivement dans des situations professionnelles (MG4)	2	1 h 55 25 minutes	pratique ⁽¹⁾ oral
E5 Choix techniques	2	2 h 30	écrit
E6 Pilotage de l'entreprise (rapport de stage) (MPI)	3	25 minutes	écrit et oral
E7 Pratiques professionnelles (dossier technique et économique) (MP2-3-4-5-6)	5	30 minutes	oral s'appuyant sur un écrit

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense d'une partie de cette épreuve (sous certaines conditions).**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une **seconde professionnelle « Productions »** ou être titulaire d'un des diplômes de **niveau 3 ⁽²⁾ (CAPa, CAP, BPA)** d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :

- vous êtes titulaire d'un CAPa ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
- vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3 ⁽²⁾,
- vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3 ⁽²⁾,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
- vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
- vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un BTA, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5 ⁽³⁾** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

(2) (anciennement V) - Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

(3) (anciennement III) - Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles



**BTSA**

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise AGRICOLE

Option Transition agricole dans les territoires métropolitains

Quels métiers ?

Le BTSA ACS'AGRI permet l'installation en tant qu'exploitant agricole mais aussi l'accès à des postes variés dans les activités de conseils et d'expertise (gestion, technique, conseil, formation, animation, finances...), au sein d'exploitations agricoles, de coopératives, d'organismes de développement agricole mais aussi dans des entreprises du secteur de la production, des services et de l'approvisionnement.

Formation

Le BTSA ACS'AGRI s'articule autour du pilotage stratégique d'une entreprise agricole, de la gestion économique et financière de l'entreprise et de la conduite technique des productions végétales et animales dans une perspective de multiperformance et de résilience. L'accompagnement au changement stratégique des entreprises est également abordé. La formation permet d'acquérir des connaissances techniques (agronomie, zootechnie, gestion...), de maîtriser des outils de diagnostic et d'analyse et développer des compétences en accompagnement de projet, communication, gestion de projet etc...

L'agroécologie et l'approche stratégique sont au cœur de la formation, permettant aux futurs techniciens d'appréhender la complexité, les mutations et les enjeux actuels du monde agricole. Cette formation n'exige pas de connaissances agricoles préalables.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**. Les demandes d'inscription sont étudiées entre juin et novembre.

Cas particulier : les candidats dispensés du tronc commun (blocs 1, 2 et 3) peuvent bénéficier d'une réduction de la durée de formation, sous certaines conditions, et **après acceptation du responsable de formation**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences, chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacité.

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques au BTSA ACS'AGRI

- B4** Piloter des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance
- B5** Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole
- B6** Manager l'activité de l'entreprise agricole
- B7** Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole
- B8** Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles

Stage

La formation inclut **des stages en milieu professionnel obligatoires pour une durée de 8 à 16 semaines en France ou à l'étranger**.

Un stage de 6 semaines minimum doit être réalisé dans une exploitation agricole (durée conseillée de 8 semaines).

Un stage de 2 semaines minimum doit être réalisé dans un organisme professionnel agricole qui accompagne des agriculteurs ou agricultrices ou des collectifs dans des changements stratégiques (durée conseillée de 4 semaines).

Les stages doivent être réalisés en priorité sur la 1ère année de formation et doivent se terminer au plus tard le 31 décembre de l'année d'examen.

Les stages sont essentiels pour développer les capacités professionnelles et mettre en œuvre les acquis de la formation mais ils sont également déterminants pour préparer l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Enfin, les stages sont les supports des évaluations terminales de l'examen pour les blocs 5 à 8.

Sessions de regroupement*

5 sessions de regroupement font partie du programme de la formation.

Elles se déroulent en alternance dans deux établissements de l'enseignement agricole partenaires, à Saint Genest Malifaux (Loire 42) et à Marvejols (Lozère 48).

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'apprenant.

Les sessions sont essentielles pour optimiser la formation et les chances de réussite à l'examen. Elles sont également une grande source de motivation.

Des classes virtuelles sont également proposées tout au long de la formation.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



8 épreuves valident le BTSA, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 06 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 09 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 06 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves		Coef.	Durée	Modalité
E1 -	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	4 h 00	écrit
E2 -	Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 min.	oral
E3 -	Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 min.	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 -	Piloter des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance C4-1 - Évaluer la performance globale d'un système biotechnique C4-2 - Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système de culture C4-3 - Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage C4-3 - Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage	1	45 min.	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E5 -	Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole C5-1 - Répondre aux échéances réglementaire, fiscales, sociales, comptables et juridiques C5-2 - Évaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole C5-3 - Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	1	40 min.	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E6 -	Manager l'activité de l'entreprise agricole C6-1 - Organiser la combinaison des facteurs de production C6-2 - Manager une équipe de travail C6-3 - Mettre en œuvre une démarche Qualité Hygiène Sécurité Environnement	1	30 min.	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E7 -	Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole C7-1 - Évaluer la performance globale de l'entreprise agricole C7-2 - Conduite une évaluation prospective de la résilience de l'entreprise agricole C7-3 - Concevoir un projet stratégique d'entreprise multiperformante et résiliente et son suivi dans le temps	1	40 min.	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E8 -	Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles C8-1 - Faire émerger les besoins d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs dans un contexte territorial donné C8-2 - Contribuer à la mise à disposition de ressources utiles à l'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs C8-3 - Contribuer à la construction d'un plan opérationnel d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	1	40 min.	oral épreuve s'appuyant sur des fiches

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, BUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

Nous contacter pour plus de renseignements.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**BTSA**

Métiers de l'élevage

Développement, production et conseil

Quels métiers ?

Les emplois dans le secteur de l'élevage se répartissent en 4 grandes catégories d'emplois :

- Les technicien(nes) dans des secteurs très spécialisés de : l'alimentation, la sélection et l'amélioration génétique, la reproduction, des bâtiments et de l'installations, la qualité et du contrôle de performance, la valorisation des produits et des services de l'élevage ...;
- Les technicien(nes) généralistes dans le domaine du pilotage stratégique et la gestion des systèmes d'élevage.
- Les éleveurs(ses), responsables d'ateliers ou salariés.
- Les technicien(nes) du secteur de l'accompagnement socio-technique, de l'animation, de l'expérimentation et de la recherche en OPA, des services de l'état, ...

Plusieurs métiers s'offrent à vous : Responsable et technicien d'élevage, contrôleur de performance, inséminateur, technicien d'expérimentation, technicien conseiller, contrôleur/auditeur, inspecteur.

Avec ce BTSA, vous allez acquérir de solides connaissances en zootechnie notamment sur les thèmes de l'alimentation, la santé, la reproduction, la génétique et sélection et du bien-être animal. Les productions qui peuvent être étudiées sont : les bovins lait et viande, ovins et caprins, porcins, équins et avicoles).

2 stages obligatoires vous prodiguent une connaissance approfondie du terrain.

Formation

La formation est dispensée *via* une plateforme de formation sur Internet, qui vous donne accès aux consignes de travail et à un ensemble de ressources numériques. Pour cela, vous devez disposer d'un ordinateur connecté en haut débit, et maîtriser *a minima* l'outil informatique.

Niveau requis

Pour suivre cette formation, vous devez avoir un bon niveau de **Terminale**, notamment en matières **scientifiques**, ainsi qu'un intérêt certain pour l'élevage, et des aptitudes aux travaux pratiques.

Cette formation vous permettra de consolider le développement d'une approche scientifique et professionnelle.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

La durée de la formation minimale, même pour des élèves dispensés, est de **16 mois**, sachant que **le cursus comprend 2 stages obligatoires**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en blocs.

• 3 blocs de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs spécifiques au BTSA Métiers de l'élevage (enseignement professionnel)

- B4** Conduire des productions animales
- B5** Piloter un système d'élevage
- B6** Organiser l'activité de production
- B7** Répondre à une problématique zootechnique située
- B8** Accompagner le changement sociotechnique

Stage

La formation inclut **plusieurs stages** :

- un stage en Exploitation Agricole (EA). Durée maximum **de 4 à 8 semaines**. Support du dossier B4 et des fiches du B5 et B6;
- un stage en Organismes Professionnels Agricoles (OPA) ou en EA. Durée **de 4 à 8 semaines**. Support des fiches du B8.

La durée globale des stages ne peut excéder **16 semaines**.

Sessions de regroupement*

2 à 4 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles permettent certains cours ou révisions en présentiel, l'apprentissage de gestes techniques, des visites d'exploitation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

Des classes virtuelles sont prévues dans plusieurs disciplines (zootechnie, SESG, certaines langues).

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr



L'examen a lieu en mai/juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles est éliminatoire.
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, à l'ensemble des épreuves.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	I	4h00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	I	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 - Conduire des productions animales C4-1 - Proposer un processus de productions animales C4-2 - Adapter la conduite d'une production animale C4-3 - Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux C4-4 - Évaluer la performance globale du processus de production	I	40 minutes (10 minutes de présentation + 30 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur un dossier (10 pages)
E5 - Pilotage du système d'élevage C5-1 - Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux C5-2 - Évaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles C5-3 - Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage	I	35 minutes (15 minutes de présentation + 20 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 3 fiches
E6 - Organisation de l'activité de production C6-1 - Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail C6-2 - Optimiser la politique d'achat et de vente C6-3 - Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage C6-4 - Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail	I	40 minutes (15 minutes de présentation + 25 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 4 fiches
E7 - Expertise zootechnique C7-1 - Analyser une situation zootechnique C7-2 - Élaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques C7-3 - Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	I	4h00	écrit
E8 - Accompagnement du changement sociotechnique C8-1 - Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique C8-2 - Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée C8-3 - Aider à la prise de décision	I	30 minutes (10 minutes de présentation + 20 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 3 fiches SPSV

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, BUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**BTSA**

Aménagements paysagers

Quels métiers ?

Les métiers en lien avec la formation sont situés hiérarchiquement entre l'agent technique et l'ingénieur.

- Conducteur de travaux en entreprise d'espaces verts (encadrement technique et financier de la réalisation des travaux)
- Technicien territorial au sein d'un service d'espaces verts (entretien et gestion du patrimoine vert d'une collectivité)
- Assistant paysagiste dans une agence de paysage (appui au paysagiste DPLG pour des dossiers d'études d'impacts, de conception et de gestion)
- Agent de développement patrimonial au sein d'une collectivité territoriale (recensement et mise en valeur du patrimoine)

Autant de métiers qui permettront aux qualités de chacun de s'exprimer et qui se situent sur un marché de l'emploi porteur.

Formation

Le BTSA AP s'adresse à des passionnés de nature, ayant le goût pour le travail en plein air, une bonne connaissance de base des végétaux, et dotés de qualités artistiques.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacité.

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option Aménagements paysagers

- B4** Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- B5** Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- B6** Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- B7** Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- B8** Élaborer un projet d'aménagement paysager

Stage

La formation inclut un **stage de 10 (minimum) à 12 semaines** pouvant être effectué en entreprise, collectivité territoriale ou bureau d'études du secteur des aménagements paysagers.

Il peut être divisé en plusieurs périodes afin de permettre de vivre des situations professionnelles variées.

Le stage permet aux candidats de participer à plusieurs situations professionnelles qui serviront de support pour la rédaction de **5 dossiers** (un par épreuve professionnelle) :

- **E4** : dossier sous forme de fiches à présenter le jour de l'épreuve.
- **E5, E6, E7 et E8** : dossiers à envoyer en amont des épreuves, en avril 2026.

Ce stage est essentiel pour acquérir les pratiques d'un technicien supérieur, il est déterminant pour préparer votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



8 épreuves valident le BTSA AP, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	I	1 h 00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	I	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 - Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager C4-1 - Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers C4-2 - Gérer des équipes au travail C4-3 - Assurer la sécurité et la mise en oeuvre des réglementations	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E5 - Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique C5-1 - Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions C5-2 - Conduire les opérations de mise en place de la végétation C5-3 - Piloter les opérations de gestion de la végétation	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers C6-1 - Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux C6-2 - Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux C6-3 - Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E7 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers C7-1 - Déterminer le coût d'un projet dans son environnement C7-2 - Assurer le suivi technico-économique d'un chantier C7-3 - Gérer un aléa	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E8 - Élaborer un projet d'aménagement paysager C8-1 - Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande C8-2 - Concevoir un projet d'aménagement paysager C8-3 - Présenter un projet d'aménagement paysager	I	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**BTSA**

Gestion et protection de la nature

Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences en gestion et valorisation d'espaces et de territoires ainsi qu'en éducation à l'environnement, en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Ces compétences sont variées et vous permettront :

- d'établir des expertises (inventaires faune-flore, identification et état des milieux, analyse de problèmes...);
- de mettre en place la concertation entre acteurs des territoires ruraux;
- de concevoir des projets de gestion des espèces ou des milieux, ou des projets d'éducation à l'environnement;
- de définir des objectifs de gestion et de valorisation;
- de choisir et de mettre en œuvre des travaux de gestion et des séquences d'animation du public en respectant et en utilisant les outils réglementaires.

Finalement, les métiers visés sont essentiellement :

- technicien ou chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière, technicien espaces naturels),
- chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
- technicien-garde ou écogarde (surveillance, entretien, prévention, voire police),
- animateur ou éducateur nature (animation d'un public, conception de projets en éducation à l'environnement, animation en tourisme nature).

Mais aussi : technicien-animateur, garde animateur, garde zones humides...

Formation

Cette formation s'adresse avant tout à un public qui doit s'impliquer fortement dans des actions de gestion des espèces, des milieux naturels et des territoires et/ou des actions d'animation et d'éducation à l'environnement, ou encore à des acteurs de la protection de la nature qui désirent valider leurs compétences acquises au cours de leurs expériences.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en blocs de compétences qui regroupent un champ de compétences à un module de contenus et à une épreuve.

• 3 blocs de compétences de matières générales

B1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

B2 Construire son projet personnel et professionnel

B3 Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs spécifiques au BTSA GPN (enseignement professionnel)

B4 Réaliser une expertise naturaliste

B5 Conduire une opération de gestion environnementale

B6 Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement

B7 Instruire un projet de gestion et de valorisation

B8 Contribuer au dialogue territorial

Stage

La formation inclut un ou **plusieurs stages** pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 semaines, pouvant être fractionné, dans un organisme, un service d'une collectivité territoriale, une entreprise, un bureau d'études ou une association, actif dans la Gestion et la Protection de la Nature; ce stage doit permettre de mener des missions professionnelles qui serviront de support aux épreuves **E4 à E8**;
- un ou plusieurs stages complémentaires pour mener d'autres expériences et missions professionnelles que celles vues au cours du stage principal et qui permettront de la compléter afin de répondre aux exigences des épreuves.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Neuvic (19), à Saint-Chély-d'Apcher (48), à Rochefort-Montagne (63) et à Nogent-sur-Vernisson (45).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr



8 épreuves valident le BTSA GPN, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	1 h 00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 - Réaliser une expertise naturaliste C4-1 - Élaborer une stratégie de mise en oeuvre de protocoles C4-2 - Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée C4-3 - Produire un diagnostic de synthèse	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E5 - Conduire une opération de gestion environnementale C5-1 - Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte C5-2 - Organiser des actions de gestion de la nature C5-3 - Coordonner la mise en oeuvre des opérations de génie écologique	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E6 - Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement C6-1 - Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD C6-2 - Réaliser des prestations d'animation scientifique C6-3 - Coordonner l'accueil du public en sécurité	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E7 - Instruire un projet de gestion et de valorisation C7-1 - Monter un projet professionnel C7-2 - Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel C7-3 - Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E8 - Contribuer au dialogue territorial C8-1 - Réaliser un diagnostic territorial C8-2 - Participer à un processus de concertation C8-3 - Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

En choisissant le BTSA GF, vous pouvez travailler en forêt, par exemple en encadrant une équipe au cours d'un chantier de travaux ou en réalisant un inventaire diagnostique sur une forêt. Le travail de technicien supérieur consiste également en la réalisation d'études ou de dossiers techniques nécessitant des phases de travail au bureau et l'utilisation de nouvelles technologies.

Vous interviendrez au sein d'équipes techniques et vous serez amené à côtoyer, en plus du monde forestier, des acteurs concernés ou intéressés par la gestion forestière (élus, agriculteurs, industriels, associations sportives, chasseurs, organisations de développement local, protecteurs de l'environnement...). Au-delà des compétences en techniques forestières, vous mettrez en œuvre vos capacités d'animation, de médiation et de négociation. Les perspectives d'emploi sont assez diverses et sollicitent des compétences variées. Les métiers s'exercent en forêt privée et en forêt publique, et portent sur des activités de diagnostic forestier, de gestion forestière, de conseil, de responsable d'exploitation, de participation au développement des territoires, etc.

Voici quelques appellations courantes des emplois après le BTSA GF : gestionnaire forestier, technicien forestier, chef de secteur, technicien forestier exploitation et vente de bois, commis de coupe.

Formation

Avec cette option du BTSA, vous allez acquérir une compétence scientifique et technique. Elle est orientée vers les sciences biologiques, les techniques de gestion sylvicole, l'économie forestière, l'exploitation forestière...

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacité.

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option gestion forestière

- B4** Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier
- B5** Gérer des chantiers sylvicoles et d'exploitation
- B6** Élaborer un document de gestion durable forestier
- B7** Valoriser la ressource d'une unité de gestion
- B8** Accompagner les acteurs d'un projet forestier

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** de 8 à 16 semaines, pouvant être fractionnée, dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la gestion forestière.

Le stage donne lieu à la préparation de plusieurs dossiers obligatoires pour 4 épreuves terminales. Le choix du ou des lieux de stage est réalisé en accord avec l'équipe pédagogique. Réalisé dans une ou plusieurs structures ou entreprises, le stage demande une forte motivation et le développement d'autonomie pour atteindre les objectifs des épreuves professionnelles.

Le stage est essentiel pour acquérir les capacités d'un technicien supérieur, et naturellement déterminant pour préparer votre intégration professionnelle, ou votre poursuite d'étude.

La réalisation du stage au cours de la formation a pour finalités :

- l'acquisition et l'application de savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel,
- la mise en œuvre de démarches de diagnostic et d'analyse, pour élaborer des propositions de gestion, et la coordination des travaux sylvicoles et d'exploitation forestière.

Sessions de regroupement*

Cinq sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Noiretable (42), Besançon-Chateaufarine (25), Les Loges-Margueron (10).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

C'est notamment au cours des sessions qu'ont lieu les initiations et entraînements aux épreuves pratiques évaluées à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



8 épreuves valident le BTSA GF, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	1 h 00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 minutes	oral s'appuyant sur des écrits
E4 - Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier C4-1 - Caractériser le potentiel de l'espace forestier C4-2 - Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic C4-3 - Produire un diagnostic de synthèse	1	2 h 00	pratique et oral en s'appuyant sur un dossier
E5 - Gérer des chantiers sylvicoles et d'exploitation C5-1 - Choisir les stratégies d'intervention C5-2 - Organiser les chantiers C5-3 - Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	1	30 minutes	oral s'appuyant sur des écrits
E6 - Élaborer un document de gestion durable forestier C6-1 - Réaliser un bilan de la gestion antérieure C6-2 - Définir des objectifs de gestion C6-3 - Concevoir des itinéraires sylvicoles C6-4 - Élaborer les documents de gestion	1	30 minutes	oral sur dossier obligatoire
E7 - Valoriser la ressource d'une unité de gestion C7-1 - Assurer le martelage, la désignation C7-2 - Choisir des modes de vente des bois C7-3 - Cuber, classer, estimer	1	2 h 15 min	Pratique et oral
E8 - Accompagner des acteurs d'un projet forestier C8-1 - Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial C8-2 - Apporter conseil et appui technique C8-3 - Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	1	40 minutes	Oral prenant appui sur un dossier obligatoire

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

Le technicien supérieur maîtrise les techniques de production du raisin et les différentes étapes de transformations.

Le technicien peut gérer une production. Il est capable d'encadrer une équipe ou conseiller des clients.

Le technicien vitivinicole accompagne des producteurs, dans la mise en œuvre des processus de production, de démarches Qualité Sécurité Environnement.

Il assure l'accompagnement des chefs d'entreprise qui souhaitent améliorer leurs pratiques pour répondre aux enjeux de l'agroécologie.

Il propose des innovations ou mises en œuvre techniques en les adaptant au contexte de l'entreprise.

Il peut aussi assurer les fonctions de conseil, de développement, d'expertise, d'évaluation et de gestion administrative au sein d'un organisme professionnel public ou privé.

Leur polyvalence leur permet d'accéder à des postes de technicien au sein de diverses organisations : domaines, coopérative, syndicat professionnel de vignerons, chambre d'agriculture, instituts techniques, entreprise de conseil et du négoce...

Formation

Ce BTSA permet l'acquisition de solides connaissances en viticulture et en œnologie sur les principaux itinéraires techniques de production de raisin et de vinifications.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale sur **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions après acceptation par le responsable de formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences ; chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacités :

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option viticulture œnologie

- B4** Conduire une production viticole
- B5** Conduire une production vinicole
- B6** Organiser du travail
- B7** Proposer une stratégie de production vitivinicole
- B8** Accompagner le changement

Stage

La formation inclut un stage obligatoire de 12 semaines, en France ou à l'étranger.

Le stage doit être terminé en avril précédant l'examen. Le dossier définitif à l'examen doit être rendu en avril précédant l'examen, les autres documents à produire sous forme de fiches synthétiques seront à présenter le jour de l'épreuve.

Ce stage est essentiel pour acquérir les pratiques d'un technicien supérieur, il est déterminant pour préparer votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études.

La réalisation du stage au cours de la formation a pour finalités :

- l'acquisition et l'application de savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel,
 - la mise en œuvre de démarches d'analyse et de propositions d'évolution d'un processus de production.
- L'ensemble du processus vitivinicole (production de raisin et vinification) doit être abordé au cours du stage.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr



8 épreuves valident le BTSA VO, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu fin mai et en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 06 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 09 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 06 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves - Capacités évaluées	Coef.	Nature et Modalité	Durée
E1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui – C1-1 : saisir les enjeux de la réalité socio-économique – C1-2 : se situer dans des questions de société – C1-3 : argumenter un point de vue dans un débat de société	I	écrit	4 h 00
E2 Construire son projet personnel et professionnel – C2-1 : s'engager dans un mode de vie actif et solidaire – C2-2 : s'insérer dans un environnement professionnel – C2-3 : s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers – C2-4 : conduire un projet	I	oral	30 minutes
E3 Communiquer dans des situations et des contextes variés – C3-1 : répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public – C3-2 : communiquer en langue étrangère – C3-3 : communiquer avec des moyens adaptés	I	oral épreuve s'appuyant sur des écrits	40 minutes
E4 Conduire une production viticole – C4-1 : proposer un itinéraire technique prévisionnel – C4-2 : piloter la production viticole – C4-3 : réaliser des opérations techniques viticoles – C4-4 : évaluer a posteriori un itinéraire technique	I	oral épreuve s'appuyant sur : une fiche	40 minutes
E5 Conduire une production vinicole – C5-1 : proposer un itinéraire prévisionnel d'élaboration de vin – C5-2 : piloter l'élaboration d'un vin – C5-3 : mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin – C5-4 : évaluer a posteriori un itinéraire d'élaboration de vin	I	oral épreuve s'appuyant sur une fiche	40 minutes
E6 Organiser le travail – C6-1 : gérer une équipe au travail – C6-2 : mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement – C6-3 : gérer l'activité de production de l'entreprise	I	oral épreuve s'appuyant sur des fiches	40 minutes
E7 Proposer une stratégie de production vitivinicole – C7-1 : évaluer une stratégie de production – C7-2 : proposer une évolution du système de production de l'entreprise	I	oral épreuve s'appuyant sur un dossier	30 minutes
E8 Accompagner le changement – C8-1 : formaliser un plan d'action en faveur du changement technique – C8-2 : produire des références techniques – C8-3 : formuler des conseils	I	oral épreuve s'appuyant sur des fiches	40 minutes

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.



Perfectionnement individualisé en langues Anglais - Allemand - Espagnol - Italien

Vous souhaitez vous perfectionner en langue...

Pour quels besoins ?

Le dispositif **Codilangues** s'adresse à vous, si vous êtes :

- **en activité professionnelle** dans un secteur agricole, para-agricole ou dans l'industrie agroalimentaire, et que vous devez développer des contacts avec des professionnels étrangers travaillant dans le même secteur ;
- **en formation** et que vous envisagez d'effectuer un stage à l'étranger ;
- **en formation diplômante** à l'Institut Agro Enseignement à distance et que vous avez envie de vous perfectionner en langue pour réaliser un projet professionnel ou personnel ;
- amené à **rechercher des contacts à l'étranger** pour trouver un emploi ;
- **susceptible d'effectuer un voyage** ou d'accueillir des étrangers.

Contenu de votre formation

Selon vos besoins, vous devrez :

- avoir un projet individuel, qu'il soit professionnel ou personnel
- soit établir, avec notre appui en langue, des **contacts réels** avec des publics ciblés par avance,
- soit **anticiper des contacts à venir** à travers les séances de travail et des simulations avec votre conseillère

La formation fait l'objet :

- d'un **accompagnement personnalisé** avec une conseillère diplômée en langue, tout au long de votre parcours,
- d'un **positionnement** par rapport à votre projet et votre savoir-faire en langue (questionnaire puis entretien téléphonique),
- d'un « passeport », c'est-à-dire un **parcours de formation individualisé**, établi par la conseillère suite au positionnement, et validé par vous-même,

- d'**échanges illimités par mail** (en langue) avec la conseillère qui suit votre travail personnel (estimé à 2 heures par semaine mais qui peut varier en fonction de votre situation),
- d'**échanges réguliers par téléphone** avec la conseillère, qui ciblent l'entraînement à l'oral (6 ou 10 heures selon la formule prise en charge par l'Institut Agro Enseignement à distance) ; des rendez-vous à planifier à l'avance,
- de mise à disposition d'**outils d'aide à l'apprentissage**
- de **conseils de ressources** ou de **sites Internet** adaptés,
- d'un **bilan final** basé sur les niveaux définis dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).



Q Quelle valeur ajoutée pour vous ?

Codilanguages s'appuie sur votre projet et donc vos besoins individuels. Le savoir-faire en communication s'acquiert avant tout dans un contexte réel de communication par l'expérience, la mise en pratique d'expressions, de tournures. C'est pourquoi votre formation sera étroitement liée à l'action.

Codilanguages vous entraîne à :

- communiquer de façon opérationnelle dans un contexte professionnel,
- rechercher de l'information dans un domaine spécifique,
- maîtriser une communication pratique et quotidienne,
- réussir vos contacts, à l'étranger ou avec des étrangers.

Q Durée de votre formation

La durée de la formation est variable selon votre projet et vos besoins.

Vous pouvez **vous inscrire à tout moment** au cours de l'année.

Indépendamment de la date d'inscription, **la formation se termine soit au mois de juin** suivant l'inscription, soit au mois de juin de l'année suivante si vous vous inscrivez sur 2 ans.

Q Conditions d'inscription

Certains éléments sont indispensables pour pouvoir suivre cette formation :

- **un niveau minimal** dans la langue, de préférence 3 années d'études dans la langue choisie,
- **un projet individuel défini**, qu'il soit professionnel ou personnel.

Q Tarifs

Consultez les tarifs sur notre site :

ead.institut-agro.fr

Rubrique :

Inscription → Tarifs



Formation en langue

Allemand - Espagnol - Italien

Vous souhaitez poursuivre votre formation en langue et votre établissement ne la propose pas...

Votre niveau

Bac technologique

- Langues vivantes LVA, LVB
- En 2 ans ou 3 ans

D'autres demandes peuvent être étudiées.

Modalités

Nos dispositifs de formation en langues se composent :

- de **ressources pédagogiques en ligne** et sur support papier,
- d'un **suivi individuel sur une plateforme** de formation en ligne,
- d'un **accompagnement** tout au long de votre parcours par une conseillère diplômée en langue,
- de **classes virtuelles**, dans certaines langues.

Tarifs

Consultez les tarifs sur notre site :
ead.institut-agro.fr

Rubrique :
Formation langue de l'enseignement
secondaire et supérieur court/Dossier
inscription Formation langue/page7

- **Dates limites des inscriptions :**
19 décembre 2025 pour les Secondes et les
Premières
17 novembre 2025 pour les Terminales

L'offre en langue pourra être modifiée en fonction de la parution de nouveaux textes officiels.



Remise à niveau Anglais

« La Mort au Manoir » une enquête

Vous souhaitez vous inscrire à une formation Bac ou BTSA et vous avez besoin d'une remise à niveau en anglais ?

Vous avez des difficultés en anglais et vous souhaitez revoir les bases ?

Cette remise à niveau vous permet de

- réviser les fondamentaux de la grammaire anglaise,
- mieux comprendre l'anglais écrit,
- mieux comprendre l'anglais oral,
- acquérir du vocabulaire.

Prérequis

S'agissant d'une remise à niveau en langue, il est difficile de définir précisément les prérequis. On recommande [un niveau minimal « A2 » en anglais*](#)

Contenu de votre formation

Ouvert en permanence pour une durée de 3 mois, ce parcours est divisé en 12 séquences pédagogiques sur notre plateforme de formation en ligne.

Il s'agit de 30 - 40 heures d'activités d'autoformation, à adapter à votre rythme et à vos besoins.

Les activités autocorrectives vous permettent de mesurer vos progrès. Un forum est également disponible pour pouvoir signaler des dysfonctionnements ou faire part de vos remarques.

Les activités sont contextualisées sous la forme d'une enquête policière lancée pour élucider la mort de Lord Orson Sotheby.

Des indices et des pistes (vraies et fausses !) se révèlent au fur et à mesure que l'enquête progresse.

Dans chaque séquence du parcours, vous trouverez une ou plusieurs activité(s) principale(s) en lien direct avec l'enquête. Ces activités vous entraînent à la compréhension de l'oral ou à la compréhension de l'écrit. En même temps, vous apprenez des informations et découvrez des indices sur ce qui a pu se passer.

Pour vous aider à comprendre le contenu de chaque activité principale et donc chaque étape de l'enquête policière, on vous propose également des activités complémentaires. Ces activités ciblent la révision des éléments de grammaire ou de vocabulaire utilisés dans l'activité principale.

Saurez-vous trouver la vérité avant la police ?

Tarifs et inscription

Consultez les tarifs sur notre site :

ead.institut-agro.fr

Rubrique :

Inscription → Tarifs

Nous consultez afin d'obtenir le dossier d'inscription.

* Plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739>



Infos pratiques pour l'inscription

Q Avant de vous inscrire

Il est indispensable d'avoir un entretien téléphonique avec notre chargé de recrutement. Il pourra ainsi étudier avec vous l'adéquation entre votre projet de formation, votre projet professionnel et votre parcours antérieur.

Q Avant toute demande de financement

Il est indispensable d'avoir un entretien téléphonique avec notre chargé de recrutement qui pourra ainsi déterminer votre profil (parcours complet ou avec une dispense d'épreuves).

Q Si vous souhaitez vous présenter à l'examen

L'examen est organisé au niveau national, par l'autorité académique (MIREX). Les candidats sont convoqués dans un plusieurs centres d'examen, en fonction de leur lieu de domiciliation et regroupés selon leur option.

ATTENTION

- **Si vous résidez hors de France métropolitaine**, il est impératif de vérifier si l'examen est organisé en France d'outre-mer (DOM-ROM, COM, POM). Si ce n'est pas le cas vous devrez obligatoirement vous déplacer en France métropolitaine pour passer l'examen, et nous donner une adresse de référence en France métropolitaine, qui déterminera votre région d'examen.
- **Pour les candidats résidants à l'étranger**, vous devrez nous donner une adresse de référence en France, qui déterminera votre région d'examen.

Q À quel moment vous inscrire ?

Vous devez prendre en compte certains éléments afin de déterminer le meilleur moment pour vous inscrire et démarrer votre parcours :

- votre profil : votre parcours de formation, vos expériences professionnelle et personnelles ;
- votre projet professionnel, votre projet d'installation et/ou votre projet de formation ;
- les contraintes réglementaires, si vous souhaitez valider un diplôme :
 - liées à l'inscription à l'examen auprès des services administratifs concernés,
 - liées à la recherche et à la réalisation du stage obligatoire pour être présenté à l'examen.
- le temps nécessaire à une éventuelle demande de financement ;
- et surtout votre disponibilité !

L'inscription en formation se fait généralement en début d'année scolaire (ouverture des formations en septembre pour les formations en 2 ans).

Pour les profils « **parcours complet** » passant l'intégralité des épreuves d'examen, l'inscription doit être réalisée entre le 20 août 2025 et le 3 novembre 2025 pour les formations de niveau Bac et le 18 décembre 2025 pour les formations de niveau BTSA.

Pour les profils « **dispensés** » (personnes bénéficiant d'une équivalence de diplôme ou d'expérience), l'inscription peut se faire en cours d'année après l'accord du chargé de recrutement. Consultez notre site internet à la rubrique « Inscriptions » pour connaître les conditions de la dispense et les périodes d'inscription selon le niveau de diplôme et la formation.



Lexique

Quelques définitions qui peuvent vous être utiles

Ajourné

Lorsque vous vous présentez à l'examen et que vous n'êtes pas admis, vous êtes « ajourné ». Cela signifie que vous vous êtes présenté à la totalité des épreuves de l'examen, mais que vous n'avez pas réussi. Vous pouvez donc redoubler ou vous présenter à la session d'examen de l'année scolaire suivante, en maintenant éventuellement certaines de vos notes.

Aménagement d'épreuves

Un aménagement des épreuves lors de l'examen peut être proposé aux candidats en situation de handicap.

Classe virtuelle

Il s'agit d'une modalité de formation qui peut vous être proposée pour travailler certains modules d'apprentissage comme lors d'un cours, mais depuis votre ordinateur.

Vous restez chez vous ou dans votre établissement/centre de formation, et vous vous connectez sur un logiciel. Cela vous permettra de « faire venir à vous » un enseignant du module proposé et d'autres apprenants qui suivent la même formation que vous : vous pourrez entendre les intervenants, vous exprimer, travailler à distance et, ce, même en sous-groupes.

Dispense d'épreuves

Vous pouvez être dispensé de certaines épreuves d'examen (définies par la réglementation) en fonction des diplômes que vous avez déjà acquis et des recommandations pédagogiques du responsable de formation, avant l'inscription en formation.

Épreuves terminales

Vous êtes inscrit en formation à distance et, à ce titre, vous ne pourrez pas bénéficier du CCF, c'est-à-dire d'épreuves de Contrôle Certificatif en cours de Formation.

L'examen auquel vous serez soumis est uniquement constitué d'épreuves « terminales » qui se déroulent au mois de mai/juin de chaque année scolaire.

FOAD (Formation Ouverte et A Distance)

La FOAD est « un dispositif de formation organisé en fonction des besoins individuels ou collectifs (Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales et à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle d'un formateur » (d'après la circulaire DGEFP n° 2001-22 du 22 juillet 2001 - p. 7).

La notion de « distance » évoque l'éloignement géographique entre les participants à la formation (formateurs et apprenants). La formation est accessible d'où que l'on se trouve, en présence des autres apprenants ou pas.

Le terme « ouvert » désigne surtout la flexibilité permise par cette modalité de formation.

Une formation « ouverte » vous offre de l'autonomie dans votre organisation et vous affranchit des notions de temps et de lieu : pouvoir vous former d'où vous voulez, quand vous voulez, à votre rythme. Elle est facilement accessible matériellement.

Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen est soumise à des règles fixées par arrêtés ministériels. La campagne d'inscription aux examens a lieu au mois d'octobre précédant l'examen (ex. : octobre 2026 pour examen en juin 2027).

Si vous êtes présenté à l'examen par l'Institut Agro Enseignement à distance, c'est nous qui vous inscrirons à l'examen sur le logiciel des examens du Ministère de l'Agriculture, et adresserons votre dossier d'inscription à l'examen à la Mirex (autorité académique).

Si vous avez le statut de candidat libre ou individuel (c'est-à-dire non scolarisé), vous devez vous inscrire vous-même à l'examen entre le 1^{er} octobre et le 10 novembre sur le site Internet Arpent-examens ou en contactant la Mission interrégionale des examens (MIREX) de la région où vous résidez.

Inscription en formation

Vous devez vous inscrire en formation auprès de l'Institut Agro Enseignement à distance et régler les droits d'inscription.

Ressources

Les ressources d'une formation désignent les différents supports pédagogiques qui peuvent vous être fournis : livrets de cours, cédéroms, vidéos, etc. Elles sont différentes d'une formation à l'autre.

Sessions de regroupement

Selon les formations, plusieurs journées en présentiel peuvent vous être proposées au cours de votre formation, afin que vous puissiez bénéficier de :

- compléments de cours avec des sorties sur le terrain (ex. : visites d'exploitation...) ;
- préparations à certaines épreuves d'examen.

C'est l'occasion de rencontrer les autres apprenants de la formation que vous suivez, et ainsi de bénéficier d'un élément fort de motivation.

MIREX (Mission interrégionale des examens)

Depuis le 1^{er} septembre 2020, les MIREX sont le guichet unique pour les candidats et les établissements (équivalent du Rectorat). Elles sont rattachées à une D (R) AAF. L'Institut Agro Enseignement à distance dépend de la MIREX Sud-Est.

